



Pret relais .comment faire ?

Par **bulou**, le **12/08/2018** à **17:01**

BONJOUR à tous

J'ai un acheteur pour mon bien qui a besoin pour son apport personnel, 40000 euros ,de vendre son logement.il voudrait signer un compromis et mettre une clause pour que j'attende la vente de son bien .

il me dit qu'il ne peut pas avoir de prêt relais car le prêt restant à rembourser est trop élevé .Je ne suis pas d'accord avec cette clause qui me lie à lui sans savoir à quelle date son bien sera vendu .

J'ai pensé lui vendre le bien 40000 euros de moins et qu'il me fasse une reconnaissance de dette pour cette somme qu'il me remboursera après sa vente .

mais reste son prêt :car il ne pourra pas rembourser les 2 prêts en même temps.

Voyez vous une solution à cette situation?

merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **12/08/2018** à **17:23**

Bjr

Surtout pas !....

Pour donner une vraie assise juridique à votre affaire, faites un prêt appuyé sur le "privilège de vendeur" qui est la meilleure des garanties pour vous.

Par **bulou**, le **12/08/2018** à **18:03**

merci pragma vous m'apportez une solution pour les 40000 euros .mais comment l'acheteur peut il éviter de payer 2 prêts en même temps car cela il ne le peut pas financièrement .

Par **Visiteur**, le **12/08/2018** à **18:16**

Vous lui accordez un remboursement In Fine, intérêts capitalisés, sous un délai précisé, lié à sa vente par un engagement de virer la somme chez votre notaire.
N'oubliez pas l'inscription du privilège de prêteur.

Par **morobar**, le **12/08/2018** à **19:27**

Bonjour,
S'il n'a pas d'argent aujourd'hui, espérer des gains au poker me parait aventureux.
Alors sauf si le bien à vendre est un canard à 5 pattes et que trouver un acheteur relève du miracle, j'attendrai de trouver un autre acheteur ou que la situation du candidat acquéreur s'améliore, puisqu'il est question d'une vente en parallèle.